

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE



Arrondissement de
SELESTAT-ERSTEIN

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 17 mars 2022**

Nombre des conseillers élus : 15 Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 9

Excusés : - Monsieur Philippe MULLER qui donne procuration à Monsieur Denis RUXER
- Madame Isabel DA MATA RAFAEL qui donne procuration à Madame Nadia SCHWAB
- Madame Stéphanie POOS qui donne procuration à Madame Sandrine SOLLE
- Monsieur Damien GRESSLER qui donne procuration à Monsieur Laurent EISENECKER
- Monsieur Francesco DE PALMA
- Madame Estelle MONPEYSSEN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal séance du 21 février 2022
2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2021
 - Commune
 - Budget annexe Spittelfeld
3. Affectation des résultats 2021 sur budget 2022
4. Budget primitif 2022
5. Taux taxes foncières
6. Divers

1. Adoption du procès-verbal séance du 21 février 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Comptes administratifs et comptes de gestion 2021

VU le Code des communes et notamment les articles L121-27, L241-2, R241-14, R 241-15,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2021, approuvant les Budgets Primitifs de l'exercice 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution des Budgets 2021,

Le Maire ayant quitté la salle, sous la présidence du doyen d'âge Monsieur David HOLTZINGER,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte les Comptes Administratifs de l'exercice 2021, arrêté comme suit :**

- BUDGET COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT			
- Prévu	280.371,73	280.371,73	
- Réalisé	140.342,62	76.444,77	- 63.897,85
FONCTIONNEMENT			
- Prévu	451.916,00	451.916,00	
- Réalisé	343.423,82	481.607,92	+ 138.184,10
RESULTAT GLOBAL			+ 74.286,25

Adopté à l'unanimité

- COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR COMMUNE, BUDGET ANNEXE SPITTELFELD EXERCICE 2021

VU le Code des communes et notamment les articles L241-4, R241-18, R241-19, L241-20,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à SELESTAT et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune et du budget annexe Spittelfeld.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des Comptes Administratifs du Maire et des Comptes de Gestions du receveur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE les comptes de gestion Commune, du budget annexe Spittelfeld de l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats 2021 sur budget 2022

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le Compte Administratif 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **+ 138.184,10 €** et un déficit d'investissement de **63.897,85 €**,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE au 31.12.2021	138.184,10 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT au 31.12.2021	63.897,85 €
Besoin de financement investissement	63.897,85 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Au compte 1068 couvrir le besoin de financement	63.897,85 €
Au compte 002 reporter en section de fonctionnement	74.286,25 €
Au compte 001 déficit d'investissement reporté	63.897,85 €

Adopté à l'unanimité

4. Budget primitif 2022

- Budget commune

VU le Code des Communes,
CONSIDERANT l'obligation législative de voter les Budgets Primitifs avant le 15 avril 2022,

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitifs, les efforts faits par la Commune pour prendre en compte les besoins recensés,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte** le Budget Primitif 2022 commune arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	496.660,00 €	496.660,00 €
Investissement	296.900,00 €	296.900,00 €
TOTAL	793.560,00 €	793.560,00 €

Propositions de subventions pour 2022

Un montant de 9.000,00 € est voté pour soutenir les associations, réparti de la manière suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Nature de la prestation	Proposée en 2022
Comité des fêtes	Participations	2.000,00 €
Barr Entraide	Cotisation annuelle	50,00 €
Amis mémorial Alsace - Moselle	Cotisation annuelle	40,00 €
Ass. des donneurs de sang du Canton de Barr	Cotisation annuelle	40,00 €
La Prévention Routière	Cotisation annuelle	25,00 €
Le Souvenir Français	Cotisation annuelle	50,00 €
OCCE 67 C S 352 Ecole Elémentaire de St-Pierre	Participation classe de découverte	1.600,00 €
S.P.A. LIEPVRE	Convention de fourrière	540,00 €
Sté d'Hist. & Archéologie B.D.O.	Cotisation annuelle	20,00 €
ADPEP, Particuliers	Participations CLAH	50,00 €
A.G.F, A.V.S, F.D.M.J.C, Filopats	Participations CLSH	50,00 €
Union Nationale des Combattants	Cotisation annuelle	30,00 €
Association des chiens guides d'aveugles	Cotisation annuelle	50,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	Cotisation annuelle	90,00 €
Subvention vélos électriques	Participation	1.600,00 €
Fil Graff	Subvention exceptionnelle	500,00 €
Divers		2.265,00 €

Adopté à l'unanimité

5. Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Par délibération du 15 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 23.40 %
- TFPNB : 44.75%

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TFPB : 23.40 %
- TFPNB : 44.75%

Adopté à l'unanimité

6. Divers

- Subvention vélos électriques

En application de la décision du Conseil Municipal du 13 février 2020, la commune peut accorder une subvention à hauteur de 200 euros par vélo électrique acheté dans la limite de 2 vélos électriques par foyer.

La mairie a réceptionné une demande de Madame Simone KAUFFMANN pour un vélo électrique acquis le 12 février 2022 et de Monsieur Jean-Marc GRESSLER pour l'achat d'un vélo électrique acquis le 11 mars 2022,

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2022

Le Conseil décide d'accorder la subvention d'un montant de 200,00 € à Madame KAUFFMANN ainsi qu'à Monsieur GRESSLER.

Ce montant est inscrit au chapitre 6574 libellé « subvention vélos électriques » du budget 2022.

Adopté à l'unanimité

- Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les chiffres de l'INSEE suite au recensement de la population sur la commune. Ainsi, SAINT-PIERRE compte 639 habitants au 1^{er} janvier 2022.
- Monsieur le Maire fait le bilan de la consommation EDF depuis 2017.

Saint-Pierre, le 21 mars 2022
Denis RUXER
Maire de Saint-Pierre

